



Garde enfants jours fériés

Par **Monsieur 31**, le **01/06/2019** à **01:12**

Bonsoir,

Je suis papa d'une fille de 8 ans j'ai un droit de visite, tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires (droit de visite classique). J'ai reçu un email de l'école m'informant qu'elle serait fermée le jeudi 30/05(férié) et le vendredi 31/05 (pont).mon ex femme a laissé notre fille le mercredi à la sortie de l'école pensant que c'était à moi de la récupérer.je n'ai pas récupérer ma fille le mercredi car le vendredi n'est pas férié donc ne précède pas le week-end.

Ma question est la suivante :

je devais récupérer ma fille le mercredi à la sortie de l'école ou le vendredi soir à son domicile ?

sachant que dans le jugement il est stipulé :

hors vacances scolaires :

- les fins de semaines paires dans l'ordre du calendrier, du vendredi, fin de demain 18h. Avec extension au jour férié qui précède ou qui suit la fin de semaine.

le vendredi n'est pas férié même si l'école a fait le pont.

je vous remercie et j'espère avoir une réponse de votre part

cordialement